

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE174631009**

Accorder un contrat à la firme JMV Environnement inc. pour une durée de deux ans et un contrat à la firme Environnement Routier NRJ inc. pour une durée de quatre ans pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 12 615 244,49\$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16104 - 9 soumissionnaires. .

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE174631009

Accorder un contrat à la firme JMV Environnement inc. pour une durée de deux ans et un contrat à la firme Environnement Routier NRJ inc. pour une durée de quatre ans pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 12 615 244,49\$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16104 - 9 soumissionnaires.

À sa séance du 5 juillet 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 11 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la concertation des arrondissements ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont été surpris de constater que seulement deux entreprises ont déposé une soumission pour le contrat dans l'arrondissement d'Outremont, alors qu'il y a eu vingt-sept preneurs du cahier des charges.

Ils ont aussi cherché à comprendre ce qui justifiait le grand écart de prix entre les deux contrats du présent dossier. Le Service n'a pas été en mesure de fournir une explication sur cet écart.

Enfin, les membres ont manifesté une certaine préoccupation face aux estimations réalisées dans ce dossier. Il conviendrait sans doute de raffiner le modèle pour les dossiers similaires à venir.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la concertation des arrondissements pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE174631009 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.